

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 05/03/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_34

OBJET : EVOLUTION DE LA STRATEGIE DE CONTACT-TRACING LIEE A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX VARIANTS DU SARS-COV-2 – DOCTRINE DANS LE MILIEU DES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (0-3 ANS) ET DU SOUTIEN A LA PARENTALITE

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Afin de freiner la diffusion en France de variants du virus de la Covid19, **les règles en matière de contact-tracing dans les modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) sont alignées sur le protocole appliqué en maternelle**. Elles prévoient en particulier **la suspension de l'accueil de tous les enfants d'un même groupe dès le premier cas confirmé de Covid19 ainsi que la possibilité de fermer l'ensemble d'un établissement si un cas de variant y est confirmé ou suspecté**.

Veuillez trouver ci-joint l'actualisation des recommandations dans le milieu des modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) et du soutien à la parentalité (7 pages).

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

signé

Maurice-Pierre Planel

Directeur Général Adjoint de la Santé

signé